

D'UNE  
RIVE À  
L'AUTRE



DOSSIER

## LES MAIRIES ANNEXES

**MOULINS ACTUS**  
Les mesures à respecter cet été  
pour bien vivre ensemble à Moulin !

**MOULINS EN ACTION**  
Campagne de communication  
contre le harcèlement de rue

et leurs différentes  
missions



## La chaîne d'information télévisée TF1 à Moulins !

Depuis 28 ans, les actions menées par le Maire et la majorité municipale ont permis de ne pas augmenter les impôts locaux, une situation quasiment unique sur le territoire français. Pour mettre en avant cette situation exceptionnelle, la célèbre chaîne d'information TF1 est venue réaliser un reportage, diffusé le 12 mai 2022 au journal télévisé de 13h. Retrouvez le replay sur Moulins.tv



## Le grand prix de Moulins à l'hippodrome !

Dans le cadre de ses divers partenariats avec l'Hippodrome de Moulins, la municipalité de Moulins a souhaité mettre en place, pour la toute première fois, le Grand Prix de la Ville, à l'occasion d'une course de trot à l'hippodrome le samedi 28 mai. Le Grand Prix a été remis au vainqueur par **Pierre-André Périssol, Maire de Moulins**. L'occasion pour la Ville de Moulins de s'associer encore davantage aux courses hippiques qui se déroulent au sein de l'hippodrome et faire découvrir ce bel équipement aux Moulinois.



## L'exposition de Playmobil à l'espace Villars

L'association Dioplay et l'ASPTT de Moulins avec le soutien de la Ville de Moulins ont organisé du 26 au 29 mai, une grande exposition dans l'univers du Playmobil. Plusieurs figurines inspirées de divers mondes fantastiques ont été exposées à l'espace Villars pour ravir les plus petits comme les plus grands.



## La nuit des artistes 2022

Cette année la nuit des artistes, organisée par l'association Moulins Quartier Historique soutenue par la municipalité a battu son plein, avec 40 lieux d'expositions, une performance réalisée par le graffeur Ted Nomad, des concerts et un écran géant installé place de l'Hôtel de Ville diffusant des photos en direct etc. La culture a été mise à l'honneur en cette soirée du 14 mai, qui fût un véritable succès.





## Démonstration de street-art avec Ted Nomad

Le service jeunesse de la ville a convié le graffeur Ted Nomad dans le cadre d'une journée de démonstration du street-art au skate parc de Moulins. Plusieurs jeunes Moulinois ont eu la chance de le rencontrer en s'expérimentant à cet art de rue par la réalisation d'une œuvre collective.



## La fête des voisins

La populaire Fête des voisins, qui rassemble des millions de Français depuis plus de 20 ans, a eu lieu cette année vendredi 20 mai 2022. Créée en 1999 à Paris, cette fête des immeubles a évolué vers le concept que nous connaissons aujourd'hui. Ce jour-là, les voisins se rencontrent et partagent un apéritif ou un repas. Chacun est invité à apporter un petit « quelque chose ». Musique et danse agrémentent cette fête, facilitant ainsi les rencontres et le dialogue. Le service vie associative de la Ville a permis aux organisateurs et associations demandeurs de bénéficier d'une aide logistique, d'un kit apéritif et d'un kit communication.



## Inauguration de la nouvelle exposition temporaire du musée de la Visitation

A l'occasion de ses trente ans, le Musée de la Visitation organise, non pas une mais deux expositions ! A cet effet, une inauguration sur l'exposition temporaire « Insolites & ingénieuses » portant sur l'art du recyclage a été organisée pour la présenter. Elle est exposée à l'Hôtel Demoret au 83 rue d'Allier à Moulins.



## L'évènement sportif de la Bourbonnaise pour Elles

Comme chaque année, la Bourbonnaise pour Elles a organisé, pour lutter contre le cancer, une course ainsi qu'une marche totalement féminine le 29 mai. Elle est accessible aux familles, aux jeunes comme aux adultes, aux personnes à mobilité réduite. Plus de 1400 femmes ont ainsi participé à cette course et toutes ont pu s'amuser et pratiquer une activité sportive le tout dans une ambiance solidaire et festive.





# SOMMAIRE

## 02 RETOUR EN IMAGES

## 05 ÉDITO

## 06 MOULINS ACTUS

- Les mesures à respecter cet été pour bien vivre ensemble à Moulines !
- La Police Municipale déménagement !
- Le Centre de Supervision Urbain visité par la Préfète de l'Allier
- M. Recoules fête ses 100 ans

## 9 MOULINS EN ACTION

- Lancement de la campagne de communication contre le harcèlement de rue

## 12 MOULINS MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- La médaille des familles

## 14 VOS ÉLUS ONT LA PAROLE



## 18 MOULINS CULTURE

- Au verre du jardin du musée 2022
- Feu d'artifice
- Stage au théâtre
- Société Moulinoise des Beaux-Arts

## 22 NOS COUPS DE CŒUR

- Du côté de la média
- Cinéma
- Carnet rose
- Numéros utiles



**Pierre-André PÉRISSOL**

Maire de Moulines  
Président de Moulines Communauté

### Chères Moulinoises, Chers Moulinois,

La situation internationale étant en ce moment très instable, plus particulièrement avec la guerre en Ukraine, nous subissons des pénuries dans plusieurs secteurs, dont celui du papier. Une crise du papier d'une ampleur majeure est en cours, la pénurie se fait ressentir, les hausses de prix sont considérables et il devient difficile de s'approvisionner en papier.

Nous avons, dès lors, pris les mesures nécessaires pour endiguer nos dépenses et notre consommation de papier. Ainsi, ce nouveau numéro de notre magazine « D'une Rive à l'Autre » ne comportera que 20 pages, au lieu des 24 initiales. Toutefois, nous avons souhaité maintenir la parution en version papier de ce magazine, pour que le plus grand nombre de Moulinois reste toujours informé des actualités de notre Ville. J'espère de tout cœur un retour à la normale dans les prochaines semaines.

Face à la hausse des coûts, nous faisons notre maximum pour trouver des solutions et ne pas simplement augmenter les impôts.

Vous retrouverez dans ce numéro, un dossier spécial consacré au harcèlement de rue, aux mesures que nous prenons en matière de prévention, et pour aider au mieux celles et ceux qui en sont victimes.

La sécurité dans les rues moulinoises est une de nos priorités. En lien avec la Police Municipale, nous faisons tout notre possible pour garantir la sécurité de chacun et lutter contre ce fléau qu'est le harcèlement de rue. Cette lutte est bien évidemment renforcée par la présence de caméras de vidéoprotection, outil essentiel pour la Police Municipale, afin d'agir dans les meilleurs délais et de retrouver les auteurs de délits.

Dans ce magazine, les parents, notamment de familles dites nombreuses, sont également à l'honneur, avec les médailles de l'enfance et des familles, qui peuvent être décernées aux personnes élevant au moins quatre enfants. Il est important de mettre notre natalité en avant, c'est aussi grâce à ces familles que notre ville garde son dynamisme, avec la présence de jeunes enfants. J'invite donc toutes les personnes concernées à se rapprocher de la Mairie, afin de recevoir cette médaille.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Magazine d'information de la Ville de Moulines  
Directrice de la publication : Lise Marcaillou  
Rédaction : Service communication de la ville de Moulines.

Crédits photos : Jean-Marc Teissonier, Adobe Stock, Freepik Istock©, © Séverine Trémoudeux – La Montagne.

Mise en page : c-toucom.com  
Impression : ALPHA NUMÉRIQ  
Diffusion : Médiapost  
N° ISSN 1146-0814 - Tirage 14 000 ex.



Moulines.tv : un reportage 100% moulinois  
tous les vendredis à 19h.



# Les mesures à respecter cet été pour bien vivre ensemble à Moulins !

## Où se baigner ?

Avec l'arrivée de l'été, et les chaleurs à venir vous vous demandez probablement si vous allez pouvoir vous baigner dans la rivière Allier ?

Pour des raisons de sécurité, un arrêté préfectoral du 28 juillet 2000 interdit la baignade dans la rivière Allier et ses affluents, à savoir tous les cours d'eau traversant la commune de Moulins.

En cas de baignade, vous risquez une amende d'un montant de 11 € (si verbalisation par voie électronique) ou de 35 € (par voie papier).



Pour pouvoir profiter de la rivière et se rafraîchir, un espace de baignade surveillée : « Moulins bain » sera mis en place pour l'été, côté Rive Gauche par Moulins Communauté.



## Moulins bain, Trois, deux, un plonger

Le projet Moulins Bain financé par Moulins Communauté est en cours de réalisation. L'ouverture est prévue pour le weekend du 9 et 10 juillet 2022. Cette aire de bain surveillée, sera ouverte de 10h à 19h du lundi au dimanche (possibilités d'évolutions).

## Pêcher dans l'Allier

Il est tout à fait possible de faire l'acquisition d'une carte de pêche pour pêcher dans la rivière Allier. Cependant, cette pratique est interdite 50 mètres en amont et 100 mètres en aval du pont Régemortes.



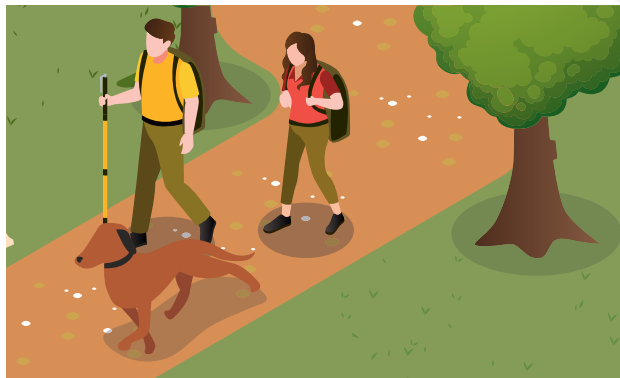
## Naviguer sur la rivière Allier

Pour rappel, la navigation par bateau pneumatique/ canoë/paddle est autorisée sur la rivière Allier. La passe à poissons a été réalisée de sorte à ce que les kayaks puissent naviguer eux aussi. En revanche, il est interdit de s'arrêter aux abords des îlots de la rivière, qui sont des espaces naturels protégés afin de préserver les sternes.



## Circulation sur les chemins

De nombreux chemins piétons et cyclables existent à Moulins. Afin de respecter les promeneurs et de ne pas détériorer la végétation, la circulation automobile et cyclomoteur, ainsi que le stationnement sont interdits sur ces accès. Il est nécessaire de se garer sur les parkings appropriés.



## Pas de camping sauvage

Le camping sauvage ou autrement dit le bivouac, n'est pas autorisé sur les berges de l'Allier, qui ne sont pas aménagées pour cette pratique.



## Grillades, brochettes et merguez sur les Berges de l'Allier

Cet été, vous aurez la possibilité de faire griller vos chipolatas, et autres mets sur les barbecues mis à dispositions sur les berges de l'Allier, côté rive gauche ! Pour rappel, il est interdit d'improviser un barbecue en dehors de ces équipements prévus à cet effet, tout comme il est strictement interdit de faire des feux de tout autre nature du 15 février et 15 septembre.

## INFOS

**Rappel des autres règles à respecter :**

- Les travaux de jardinage devront être effectués de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en jours ouvrables. Le samedi il faudra respecter les horaires suivants : 9h-12h / 15h-19h. Quant au dimanche : 10h à 12h.
- La vie en collectivité suppose une tolérance entre voisins concernant les nuisances sonores. Cependant, tout tapage intempestif est verbalisable.

Pour le bien et la sécurité de tous, des contrôles réguliers seront effectués par la Police Municipale afin de faire respecter les règles.

# La Police Municipale déménage !

Les bureaux de la Police Municipale se déplacent pour se trouver désormais dans la cour principale de l'Hôtel de Ville, face à l'accueil général. Cette restructuration permettra de recevoir les personnes à mobilité réduite, en leur facilitant le passage par l'arrière de la Mairie, place Max Dormoy. Mise à part cela, rien ne change ! Vous continuerez à retrouver l'ensemble

des services de la Police Municipale tels que l'accueil et le service des objets trouvés.

**Horaires d'accueil :**  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**  
**8h30-12h30 / 13h30-17h**  
**Mercredi : 8h30-12h**



## Le Centre de Supervision Urbain visité par la Préfète de l'Allier



**La préfète, Valérie Hatsch** accompagnée de **Pierre-André Périssol, Maire de Moulins** ont visité le centre de supervision urbain dans le cadre de projets pour assurer la sécurité des Moulinoises et des Moulinois. Ce système de vidéosurveillance permet d'ores et déjà de protéger les personnes et les biens ; de surveiller les bâtiments et leurs abords ; d'assurer la sécurité des flux piétons et routiers.

## Monsieur Recoules, un célèbre Moulinois fête ses 100 ans !

Le 18 mai 2022 à la Médiathèque communautaire Samuel Paty, monsieur André Recoules a présenté sa nouvelle exposition de photographies en annonçant la préparation de son nouveau livre. Durant cette même journée, il a célébré ses 100 ans, en présence de **Pierre-André Périssol, président de Moulins Communauté, et d'Aline Maurice, conseillère déléguée à la lecture et à la musique.**





# Lancement de la campagne de communication contre le harcèlement de rue

La ville de Moulins s'engage contre le harcèlement de rue, une agression reconnue suite à la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, faisant de la France le premier pays au monde à verbaliser le harcèlement de rue.

Ces actes de discrimination dans l'espace public sont une véritable source de mal être pour les personnes qui les subissent. Face à ce problème majeur, **Eugénie Leprince, élue à l'égalité des droits et à la prévention**, mets en place une campagne de communication sur l'ensemble de la ville.

L'objectif ? Sensibiliser l'ensemble des moulinoises et des moulinois au harcèlement de rue pour pouvoir le repérer et adopter le réflexe de se faire aider en appelant le numéro de la Police Municipale au 04 70 48 50 50 ou bien le 17, le numéro d'urgence de la police secours.

Cette infraction est passible d'une contravention de classe 4, c'est-à-dire d'un montant de 135 €.



**EUGÉNIE LEPRINCE**  
Conseillère municipale  
déléguée à l'égalité des droits  
et à la prévention

*Je pense qu'il est aujourd'hui essentiel de faire de la prévention, d'alerter sur des comportements nocifs de façon générale.*

*Cette campagne de communication cible aussi bien les harceleurs, afin de leur faire prendre conscience de la gravité de leurs actes, de leurs mots ; que pour les potentielles victimes ou les personnes qui en sont témoins afin de leur apporter les bons réflexes, les bons gestes pour réagir au mieux.*

*« Depuis le début de mon mandat en cas de conseillère municipale déléguée à l'égalité des droits et à la prévention, j'ai voulu me saisir de sujets encore parfois trop tabous à l'image de la précarité menstruelle ou du harcèlement de rue !*

*J'ai donc décidé d'engager une nouvelle campagne de communication pour lutter contre le harcèlement de rue, un phénomène encore très présent dans notre société.*

*L'objectif est donc de faire en sorte que tous ceux qui harcèlent, insultent, agressent pour des raisons complètement inaudibles et totalement inacceptables, se rendent compte de leur comportement et soient sanctionnés.*

*Le jugement systématique que ce soit pour son orientation sexuelle, sa coupe de cheveux, ses tatouages, sa façon de s'habiller, etc..., il y en a marre !*

*C'est un sujet important qu'il faut prendre à bras le corps pour espérer mettre un terme à ces comportements de personnes malveillantes, malintentionnées, qui se pensent au-dessus des lois.*

*Ces actes de discrimination dans l'espace public sont une véritable source de mal être pour les personnes qui en sont victimes.*

*Mon rôle est donc d'en parler, de sensibiliser afin que chacun puissent avoir les bons réflexes en se faisant aider notamment par la Police Municipale, qui est sensibilisée, ou en faisant le 17. Les collectivités, comme la mairie, ont leur rôle à jouer et je sens que c'est le bon timing pour s'en saisir pleinement, notamment dans le cadre de mon domaine d'intervention.*

*C'est un nouveau projet qui me tiens particulièrement à cœur. D'ailleurs, par la suite, je souhaite développer de façon plus globale ces grandes campagnes de communication pour différents sujets de société (harcèlement de rue, harcèlement scolaire, etc...). »*

# CONTRE LE HARCÈLEMENT AGISSONS !

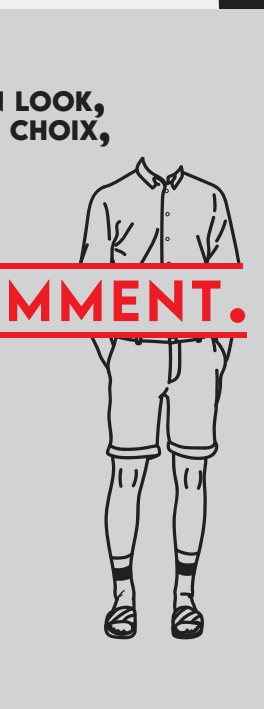
Victime ou témoin 04 70 48 50



L'outrage à la personne  
est punissable par la loi.



**DE RUE,**  
**0 50 ou le 17**



# La médaille de l'enfance et des familles

La médaille de l'enfance et des familles est accordée aux personnes (père, mère...) qui ont élevé de nombreux enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. Depuis le 22 février 2022, elle peut également être remise au bénévole et au professionnel intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.



L'attribution de la médaille est honorifique, c'est-à-dire qu'elle rend hommage à ces personnes et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Une cérémonie officielle peut être organisée par la préfecture ou par la mairie.

La demande d'attribution de la médaille de la famille est, en principe, déposée par la personne qui souhaite l'obtenir. Toutefois, une autre personne (le préfet, le maire, le président du conseil départemental, de la Caf,...) peut proposer une candidature.

La demande ou la proposition d'attribution doit être déposée à la mairie du domicile de la personne qui recevra la médaille. La décision d'attribution est prise par le préfet du département, après enquête.



*" La famille est le socle de notre société. La ville de Moulins a à cœur d'accompagner toutes les familles tout au long de la vie. Cette médaille est l'occasion de mettre en lumière l'ensemble des familles qui ont un rôle très important dans notre ville.*

*C'est aussi un moyen de valoriser toutes celles et tous ceux, qui dans un contexte parfois difficile font leur maximum pour faire de la famille un endroit stable et sécurisant "*

**Cécile de BREUVAND,**  
**1<sup>ère</sup> adjointe en charge de la solidarité et de la vie quotidienne.**



## Qui peut recevoir la médaille de la famille ?

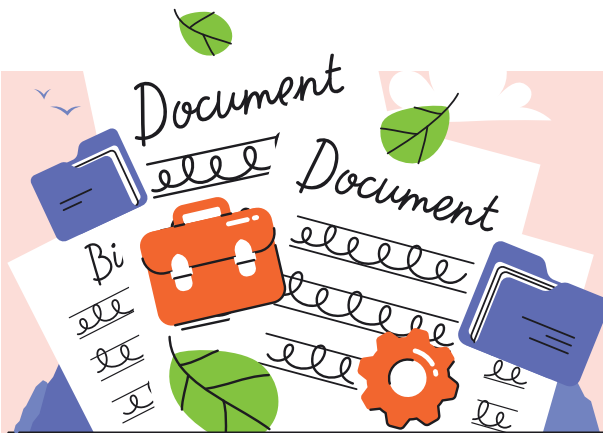
- Personne élevant ou ayant élevé au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. La personne doit avoir fait également, dans l'exercice des droits et des devoirs liés aux enfants, un constant effort pour les élever dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles.
- Personne élevant ou ayant élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile
- Personne élevant ou ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents
- Personne ayant élevé pendant au moins 2 ans au moins un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté
- Veuf ou veuve de guerre ou d'acte de terrorisme élevant ou ayant élevé seul un ou des enfants, du fait du décès de leur époux

- Personne dédiant ou ayant dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles. Cette personne a notamment agi dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité.



- Personne rendant ou ayant rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits

**À noter : la médaille peut être accordée à titre posthume si la demande est faite dans les 2 ans qui suivent le décès.**



## Quels sont les documents à fournir ?

La demande ou proposition doit être accompagnée des documents suivants :

- Formulaire cerfa n°15319

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (ou du titre autorisant le séjour ou du récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour)
- Extrait du casier judiciaire
- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de chacun des enfants
- Certificat de scolarité pour tous les enfants d'âge scolaire
- En cas de divorce ou de séparation, extrait de la décision l'ayant prononcé et toute autre décision judiciaire relative à l'autorité parentale
- Attestations éventuelles de personnalités ou de groupements qualifiés et portant sur les titres et mérites du demandeur.

**Pour toutes informations, contactez la mairie au 04 70 48 50 00**

OPPOSITIONS

**À QUAND LES ÉTATS GÉNÉRAUX PROMIS PAR LE MAIRE ?**

Le soir des élections municipales, le Maire réélu a annoncé sur France 3 Auvergne l'organisation prochaine des états généraux de Moulins. Jusqu'à maintenant, en raison de la pandémie de COVID-19, ils n'ont pas pu se tenir et cela peut se comprendre. Mais maintenant que la situation sanitaire s'est améliorée, plus rien n'empêche de consulter les Moulinois sur leurs priorités pour notre ville.

Nous sommes prêts à y participer pour défendre à nouveau les propositions qui ont poussé 30% des électeurs à nous accorder leurs suffrages. Voici les points que les membres et les sympathisants de la liste « Pour Moulins » souhaiteraient voir débattus en priorité :

- Comment renforcer les liens entre les associations et la municipalité, notamment en vue d'un grand projet « Sport et Santé » dans le cadre du maintien en bonne santé et de l'autonomie des personnes vieillissantes ?
- Comment connecter la ville et sa rivière maintenant que les berges de l'Allier sont aménagées, quel devenir pour la rue Régemortes notamment ?
- Comment refaire du centre-ville une destination de commerce, de convivialité, de culture pour tous les habitants de Moulins ?
- Comment retisser les liens entre le centre-ville et les quartiers de Moulins-Sud, des Chartreux et des Gâteaux ?
- Comment rattraper le retard sur le dossier du numérique pour faire de Moulins une ville réellement connectée ?

Nous choisissons de donner la priorité aux échanges entre les habitants, aux rencontres et au bien-être. Créer du lien et se retrouver portera ses fruits en termes de sécurité, de développement durable et de santé. Le chacun chez soi n'est pas notre projet.

**Liste Pour Moulins : Régine Batillat, Annie Charmant, Dominique Darnet, Damien Jacquet, Stefan Lunte**

**RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : IL FAUT AGIR SANS ATTENDRE**

Aujourd'hui, l'intensité et l'accélération du réchauffement climatique n'est plus à démontrer. En attendant de véritables politiques nationales, européennes et internationales qui agissent concrètement sur les enjeux climatiques, nous ne pouvons rester l'arme au pied au niveau local.

A Moulins, nous devrions faire preuve d'exemplarité et agir maintenant pour une déminéralisation de la ville et un retour du végétal. En plus d'améliorer notre cadre de vie, nous pourrions ainsi agir, à notre modeste niveau, sur ces enjeux environnementaux.

Nos espaces collectifs doivent redevenir des lieux davantage verdoyants : les places d'Allier, de la Liberté, Jean-Moulin, de Lattre de Tassigny, Anne de France ou les Cours. Aujourd'hui, elles sont de véritable capteur de chaleur.

Nous devons nous engager rapidement vers une autre façon de concevoir la ville : revégétalisation méthodique, création de véritables coulées vertes, reconstitution de surfaces perméables à l'eau. Cette planification verte devrait nous permettre rapidement de devenir une ville verte, soucieuse de l'environnement des Moulinoises et des Moulinois, soucieuse de notre qualité de vie.

Autant de propositions que nous portons à chaque instant et en toutes occasions mais qui ne trouvent toujours pas écho auprès de la municipalité. Nous ne doutons pas que le bon sens devienne le moteur d'un travail collectif et transpartisan soucieux de l'intérêt général. Nous sommes prêts !

**Liste Moulins, Ma Cité : Yannick Monnet, Roland Fleury, Eric Dagois**

MAJORITÉ  
AVEC PIERRE-ANDRÉ PÉRISSOL

**UNE STABILITÉ DE LA FISCALITÉ À MOULINS QUI IMPRESSIONNE !**

La stabilité des taux d'imposition dans notre ville depuis 28 ans force l'admiration et a même suscité l'intérêt de la chaîne de télévision TF1, qui est venue nous rendre visite à Moulins, le 12 mai dernier.

Diffusé lors du journal télévisé de 13h du même jour, rendez-vous national de grande audience, ce reportage consacré à notre ville et à sa fiscalité est un atout considérable pour l'attractivité de notre territoire.

Ces quelques minutes ont permis une véritable mise en valeur de notre ville, aussi bien de son patrimoine que de ses actions et ses projets structurants comme la Maison de la Rivière Allier et l'aménagement des berges (projets portés par Moulins Communauté).

Ce reportage de TF1 montre bien que des projets de grande ampleur peuvent être réalisés sans pour autant augmenter les taux d'imposition, qui aurait pour conséquence la baisse du pouvoir d'achat des ménages moulinois.

Avec un taux d'imposition d'environ 17%, notre Ville se situe bien en-deçà de la moyenne nationale, qui atteint 19%.

Enfin, ce reportage est un réel avantage pour notre ville, avant le démarrage de la saison estivale. Nous pouvons espérer de bonnes retombées touristiques.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette non-augmentation de la fiscalité, et d'avoir également attiré la curiosité de TF1.

Un grand merci aux agents des différents services de la Ville, pour leur investissement au quotidien, pour le travail qui est réalisé. Vous êtes un pilier essentiel du fonctionnement de notre collectivité !



# Les Mairies annexes de la ville de Moulins

Pour pouvoir répondre aux besoins des habitantes et des habitants de la commune, la ville de Moulins a délégué ses compétences à trois Mairies annexes afin de faciliter les démarches des habitants au sein de leur quartier.

L'Hôtel de ville de Moulins situé au 12 Place de l'Hôtel de ville, représente la Mairie de chaque Moulinoises et Moulinois en desservant des services d'ordre public. Il abrite les services administratifs tels que l'état-civil, mais aussi les services relevant de la jeunesse, du social et de la culture, des services techniques et pour finir la Police municipale.

Le rôle des mairies annexes de Moulins, s'entend bien au-delà des compétences relatives aux démarches administratives. En effet, étant au plus proche du citoyen, elles ont pour rôle de venir en aide à tout un chacun en étant à leur écoute en cas de besoins.

Elles disposent toutes des diverses compétences de l'Hôtel de Ville à quelques exceptions près.

## Les services communs des mairies annexes

### LE SERVICE ÉTAT-CIVIL

- Aider à la constitution des demandes de cartes d'identité sécurisées, de passeports biométriques
- Prendre de rendez-vous pour le dépôt des demandes
- Remettre des dossiers de PACS
- Relayer les demandes des riverains pour l'obtention de pièces d'état-civil : extraits d'acte de naissance, mariage, décès, demande de duplicata de livret de famille ...

### LE SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

- Inscription et changement d'adresse sur les listes électorales
- Recensement militaire
- Légalisation de signature
- Certificat de vie maritale
- Autorisation d'entrée au cimetière en voiture
- Certificat d'hérédité
- Attestation d'accueil

### INFOS

***Vous souhaitez obtenir un permis de conduire, une carte grise, un certificat de vente et de solde de vos points ? Les Mairies annexes ainsi que la Mairie de Moulins ne desservent pas ce service. En revanche ces informations sont accessibles via le lien : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ou au numéro unique 3400.***

### Un soutien au quotidien au numérique

La conseillère numérique, Marion Coynet vous accompagne, le dernier vendredi, dans votre utilisation du numérique (tous les 2 mois).

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Inscription au colis de Noël des plus de 80 ans
- Inscription pour le repas des aînés de plus de 65 ans

### JEUNESSE

- Inscription pour l'entrée en classe de maternelle et élémentaire
- Inscription au Centre de loisirs sans hébergement
- Inscription aux restaurants scolaires
- Inscription aux accueils périscolaires

### AIDE ET ÉCOUTE DE L'HABITANT

- Rédaction de courriers divers
- Constitution de documents administratifs
- Demande de rectification d'état-civil
- Contact avec différents organismes pour le suivi des dossiers

Les mairies annexes de Moulins sont à disposition des habitants et les accompagnent dans leurs démarches, et cela compte aussi pour les petites tâches du quotidien :

- Diffusion de documentations diverses concernant la vie de la cité, les services, les sorties...
- Impression de cartes nationale d'identité et passeport (photocopie)
- Réception des lettres de demandes d'emploi des Moulinois, avec la prise en charge de l'envoi pour 25 lettres par mois et par personne.

### Pour information :

- Envoi et réception de FAX : Tarif unique 0,30 € la page
- Photocopies : 0,18 € le A4 et 0,30 € le A3

## Les services de la Ville au quartier des Champins



**La Mairie annexe du quartier des Champins, vous permet de rencontrer vos élus !**

Retrouver Monsieur Romain Bernard, le mardi de 9h à 12h (1 fois par mois)

### SERVICE PETITE ENFANCE

Parce que s'occuper de nos enfants est une priorité des plus importante, le pôle petite enfance de la municipalité mets en place un Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Les petits loups », 45 rue du Docteur Denis - Appartement N°1.

Accessible pour les enfants de 0 à 6 ans, ce lieu convivial, anonyme et gratuit permet aussi aux parents de discuter et de partager leurs préoccupations avec d'autres parents, sous l'œil bienveillant des professionnels.

Les horaires d'ouverture  
Mardi de 16h à 17h30  
Jeudi de 9h30 à 12h  
N° de téléphone : 06 85 68 47 40



**MAIRIE ANNEXE**  
Centre Commercial Ilot Thonier  
21 contre allée des lauriers,  
03000 Moulins  
Mairie-champins@mairie-moulins.fr  
Tél. 04 70 46 20 39  
Fax : 04 70 46 90 45  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

## Les services de la Ville au quartier des Chartreux



### SERVICE PETITE ENFANCE

Parce que s'occuper de nos enfants est une priorité des plus importante, le pôle petite enfance de la municipalité mets en place un Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Les petits lutins », à l'ancien centre-commercial des chartreux.

Accessible pour les enfants de 0 à 6 ans, ce lieu convivial, anonyme et gratuit permet aussi aux parents de discuter et de partager leurs préoccupations avec d'autres parents, sous l'œil bienveillant des professionnels.

Les horaires d'ouverture :  
Lundi de 9h30 à 12h, Jeudi de 16h à 17h30  
N° de téléphone : 06 85 68 47 40



**MAIRIE ANNEXE**  
Centre Commercial des Chartreux  
181 rue de Decize, 03000 Moulins  
Mairie-chartreux@ville-moulins.fr  
Tél. 04 70 20 21 56  
Fax : 04 70 20 21 54  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h



## La Mairie annexe du quartier de la Madeleine



**MAIRIE ANNEXE**  
 15 Avenue de la Libération,  
 03000 Moulins  
 Mairie-lamadeleine@ville-moulins.fr  
 04 70 20 86 75  
 Fax : 04 70 20 86 69  
 Du lundi au vendredi de 9h à 13h



### LES MAIRIES ANNEXES DES CHARTREUX ET DU QUARTIER DE LA MADELEINE VOUS FONT BÉNÉFICIER D'UN SERVICE D'AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Les deux mairies annexes ont la particularité de contenir une agence postale communale. Plus exactement, elles prennent en charge les activités liées au courrier/colis et les activités financières de dépôt et retrait d'espèces pour les titulaires d'un compte bancaire auprès de la Banque Postale. Elles sont donc le relais des traditionnels bureaux de poste et permettent aux habitants d'effectuer leurs opérations postales courantes dans un lieu pratique où ils accèdent en même temps à d'autres services.

Les services proposés par l'agence postale communale des Chartreux :

- **Vente de timbres ordinaires et de collection**
- **Dépôt de lettres recommandées**
- **Dépôt de colis nationaux et internationaux**
- **Changement d'adresse**
- **Accès à toute la gamme d'enveloppes « Prêt à poster »**
- **Vente de boîtes « Colissimo »**

Un service financier est proposé aux riverains, possédant un compte bancaire auprès de la Banque Postale, avec la possibilité de déposer des chèques et retirer de l'espèce.

#### **IMPORTANT**

**Les agences postales communales ne sont pas des lieux de réception des colis, vous ne pouvez pas venir les retirer.**



## La société moulinoise des beaux-arts

Espace Villars à Moulins  
**Du 14 juillet au 12 août 2022**  
 de 14h30 à 18h30  
 Entrée gratuite

Du 14 juillet au 12 Août 2022 se tiendra la deuxième SUMMER EXHIBITION de la Société Moulinoise des Beaux-Arts à l'ESPACE VILLARS (coté CNCS). L'association rendra hommage à René Fabius GREUILLET, récemment disparu.

Plusieurs artistes sont invités : David AWADA, TANIA B, Charles CAMBIER, Daniel FREMION, Sophie NEURY, exposeront leurs œuvres parmi celles des peintres et sculpteurs amateurs de notre Société. Chaque jour, soit un des artistes travaillera sous vos yeux, soit il y aura un atelier gratuit pour tous - enfants et adultes - dans un espace réservé à cet effet.

## Au verre du jardin du musée 2022

Jardins de la Mal coiffée, rue du vieux Château à Moulins  
 Troisième édition  
**Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 17h à 22h**



La manifestation « Au verre du jardin du musée » est une rencontre d'été entre les vignerons et le public de la région moulinoise au cours d'une soirée conviviale. A l'entrée, l'association proposera, pour les majeurs, un verre à la vente (5 €) avec des tickets numérotés qui vous permettront de déguster un verre de vin à chaque stand. Vous aurez la possibilité d'acheter des produits à emporter ou à déguster sur place et un traiteur proposera à la vente diverses assiettes gourmandes.

Attention l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.  
**Pour tous renseignements : 06 72 50 36 22**

## Stage de théâtre

avec la compagnie Bonzaï, au théâtre de Moulins  
**11,12, 13, et 14 juillet**  
 Pour les 8-13 ans

Lundi, mardi et jeudi 10h-15h (prévoir un pique-nique), mercredi 10h-12h  
**Renseignement et inscriptions au 06 69 22 28 10**



## Feu artifice

**14 juillet 2022**  
 Plaine des jeux des Champins, à Moulins  
 Dès 23 heures  
 Gratuit

## Du côté de la « média »



Le coup de cœur de Marie : *Ne m'oublie pas*, Alix Garin, publié en 2021 aux éditions Le Lombard.

Marie-Louise a une fois encore fugué de l'EHPAD où elle réside désormais. C'est la fois de trop pour sa petite fille Clémence qui décide de kidnapper sa grand-mère pour la conduire où elle veut aller, dans sa maison d'enfance. Les souvenirs de Marie-Louise lui échappent toujours plus, la maladie est là, mais cette maison et le bonheur qu'elle y a vécu sont, eux, tenaces. Pour Clémence, ce voyage n'est pas de tout repos : leurs besoins ne sont pas les mêmes et ce qui paraît simple dans les films ou les livres l'est souvent moins dans la réalité. Mais il sera beau et précieux pour les deux femmes. Un roman graphique touchant sans être pesant.

# Carnet Rose

DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2022

•• NAISSANCE ••

Léon, Marie, Jacques de DREUILLE  
Raed MERGHENI  
Ali, Zinedine DUGUET  
Aya IDAISSA  
Maëlle, Louise BLONDEAU  
Ziyattin KARGA  
Léo, Raphaël KALONJI MWIMBI  
Loréna, Valérie, Marie, Dominique  
SURIEU DEWINNE



## C I N E M A

La programmation du début d'été se divise en trois grands thèmes : le dessin animé, la comédie et l'horreur.

Le 15 juin, **Incredibles 2** ouvrira le bal. Il sera accompagné la semaine suivante par le film d'animation **Black Phosphore** où le héros de Toy Story offrira une histoire personnelle et **Black Phone**, thriller empreint de surnaturel : frissons garantis !

Le 29 juin, si vous aviez raté l'avant-première en présence de Jérôme Commandeur, vous aurez enfin l'occasion de voir son film **Irréductible**. Et que dire de la plus grosse surprise de cette année ? **Arthur malédiction** n'est pas dans la veine de la saga **Arthur et les Minimoys**, bien au contraire. Cris, frayeur et hémoglobine pour ce long métrage écrit par Luc Besson.

Mais que les moins de 12 ans se rassurent, début juillet arrivent les plus déléurés et les plus jaunes des personnages : **Les Minions 2** reviennent en fanfare sur grand écran pour votre plus grand plaisir.



**Hôtel de Ville**  
Tél. 04 70 48 50 00

**Service état-civil et élections**  
Tél. 04 70 48 50 11

**Mairie annexes :**  
**Champins**  
Tél. 04 70 46 20 39  
**Chartreux**  
Tél. 04 70 20 23 73  
**La Madeleine**  
Tél. 04 70 20 86 75

**SESAME - Accueil général**  
Tél. 04 70 48 51 20

**Police municipale**  
Tél. 04 70 48 50 50

**Centre communal d'action sociale**  
Tél. 04 70 48 51 47

**Pôle seniors**  
Tél. 04 70 48 51 78

**Service des sports**  
Tél. 04 70 48 51 91

**Services techniques**  
Tél. 04 70 48 50 62

**Direction Jeunesse-éducation**  
Tél. 04 70 48 51 60

**Vie associative**  
Tél. 04 70 48 51 39

**Point information Jeunesse**  
Tél. 04 70 47 34 92

**Urgence Eau**  
Tél. 06 08 56 94 37

NUMÉROS  
UTILES



9/10 JUILLET 2022 / DE 10H À 18H

MOULINS RIVE GAUCHE (CAMPING)

# Fête des berges

SAUT DANS LE VIDE / ESCALADE / DÉFIS SPORTIFS

samedi 9 à 15 h  
DÉMONSTRATION  
DE VOLLEY PAR  
L'ÉQUIPE  
DE FRANCE  
U17 MASCULINE

OUVERTURE DE  
MOULINS  
BAINS

baignade surveillée,  
plage

GRATUIT



Suivez-nous sur Ville de Moulines  
et Moulines Communauté

